

Siège départemental,
11 avenue Edouard VII, 64000 Pau
<http://pagesperso-orange.fr/snes64>

☎ : 06-85-34-15-07
☎ : 06-79-76-77-09
snes-64@bordeaux.snes.edu

Pau, le 1er Octobre 2018

◆ Grèves et mobilisations !

Pour cette deuxième rentrée du gouvernement, les annonces vont bon train en faveur d'un démantèlement du service public et de l'Éducation Nationale. Il y a urgence et d'ores et déjà, deux journées d'actions sont prévues :

Journée interprofessionnelle d'action fonction publique le 9 Octobre

Cette année encore, le point d'indice est gelé. Nous avons pu constater le retour de la journée de carence et les attaques envers le service public (suppressions de postes programmées, menaces sur les statuts, etc) sont grandissantes de la part de nos dirigeants.

<https://www.snes.edu/Appel-unitaire-du-9-octobre.html>

Pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique,
Mardi 9 octobre, Grève et Manifestation à 10h30

- Bayonne, place Sainte Ursule
- Pau, place de Verdun

• Journée de mobilisation de l'Éducation Nationale le 12 Novembre

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la suppression de 1800 postes dans le second degré.

En réalité, ce sont bel et bien 2650 postes qui seront supprimés dans les collèges et lycées et dans les services administratifs. Ces suppressions constituent une nouvelle dégradation des conditions d'apprentissage de nos élèves et de nos conditions de travail. Le redéploiement des moyens ne peut se faire au détriment de l'enseignement secondaire. Les conséquences de ces mesures seront très rapidement visibles si le ministre persiste dans cette voie.

Le Snes-FSU a initié une rencontre intersyndicale qui a abouti à un appel intersyndical à la grève :

<https://www.snes.edu/Education-nationale-greve-le-12-novembre.html>

◆ Encore une réforme dénuée de sens et régressive !

Le BO du 27 septembre 2018 fixe le cadre des procédures d'orientation en fin de classe de seconde. Cela nous montre que la mise en place de la réforme est faite en dépit du bon sens, à la va-vite, afin d'engorger le système éducatif dans un contexte de croissance démographique et de nous mettre au pied du mur.

Les missions des PSY- EN se voient directement menacées. En aucun cas, les professeurs principaux ne peuvent se substituer aux missions remplies par les PSY- EN tout simplement parce qu'ils ne partagent pas les mêmes compétences professionnelles. Leur travail est complémentaire.

Concernant les **enseignements de spécialité**, chaque établissement ne pourra en proposer que **sept sur douze** prévues dans l'arrêté. Mais une note de service parue le 5 septembre prévoit de mettre en place des conventions entre établissements afin de permettre aux élèves de suivre une spécialité qui ne serait pas ouverte dans leur lycée dans un autre établissement situé dans « un périmètre géographique raisonnable » voire de suivre les cours par correspondance en faisant appel au CNED !

Cela laisse penser que les élèves devront être mobiles et que les enseignants seront contraints de voir leurs services partagés sur plusieurs établissements.

C'est un renoncement et un grave retour en arrière en matière d'ambition éducative et cela exprime décidément bien le peu de cas que le gouvernement accorde tant aux élèves qu'aux professeurs. **Nous devons faire connaître massivement notre profond désaccord : en grève le 12 novembre !**

◆ Rattrapage de la pré-rentrée : vigilance !

Certains chefs d'établissement convoquent les personnels enseignants dans le cadre des deux demi-journées de pré-rentrée à rattraper. Or, les textes réglementaires ont changé : il suffit pour cela de se reporter aux calendriers scolaires passés et actuellement en vigueur.

BOEN calendrier année scolaire **2016-2017** :

« Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de pré-rentrée. »

BOEN calendrier scolaire **2018-2019** :

« Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. »

Ce qui est obligatoire :

1) une journée de pré - rentrée, fixée le 31 août 2018.

2) deux autres demi - journées pour travailler sur des sujets proposés par les « autorités académiques » dans le courant de l'année scolaire.

Le délai « avant les vacances de Toussaint » n'a plus lieu d'être à compter de cette année scolaire.

◆ **Formation syndicale - rappel**

Un stage de formation syndicale est organisé par la FSU 64 le **jeudi 8 novembre 2018** à l'UPPA à PAU. Il porte sur notre **système de protection sociale, sa naissance, son évolution et la future réforme envisagée dès 2019** par le gouvernement avec une **remise en cause du système par répartition et du « salaire continué »**. L'autorisation d'absence est à déposer le **8 octobre dernier délai**. Pensez- y !

Erwan DAVID